

**Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal du Mardi 25 Septembre 2018**

L'an 2018 , et le mardi 25 Septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DESFORGES, Maire.

Présents : M. DESFORGES Philippe, Maire, M. DELANOUE Pierre-Etienne, M. FLEUREAU Eric, Mme BRUCHET Delphine, M. MORGEAT Guillaume

Absents : M. MARTIN Joseph (pouvoir à M. DESFORGES), M. POMMEZ Cédric (Pouvoir à M. MORGEAT), M. RENON F, M. Jean-Yves MALLET, Mmes VAPPEREAU Béatrice, FICHET Françoise

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Nombre de membres :

. afférents au conseil municipal : 11

. en exercice : 11

. présents : 5

. votants : 7

Date de la convocation : 18/09/2018

Date d'affichage : 18/09/2018

SOMMAIRE

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'aménagement de la mare de la rue des Merceries
- Mandat au Centre de Gestion pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Approbation de la modification des statuts de la CCPNL
- Approbation du rapport de la CLECT
- Demande de subvention auprès du SIERP pour l'installation d'une horloge astronomique.
- Affaires diverses

Ref : 2018-28 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre des aides aux petites communes pour les travaux d'aménagement de la mare rue des Merceries

Le conseil municipal à l'unanimité,

-ADOpte le projet d'aménagement de la mare située Rue des Merceries afin d'éviter les débordements en cas de fortes pluies

-ACCEPTe la proposition faite par le Cabinet LEGRAND (Chilleurs Aux Bois) pour une estimation des travaux de 16 170.00 € H.T. , soit 19404.00 € TTC

-SOLLICITE une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population (- de 650 habitants) au meilleur taux

.../...

Ref : 2018-29 – Travaux d'aménagement de la mare de la rue des Merceries- autorisation de dépôt de demande de subvention auprès du Département du Loiret

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir adopté le projet d'aménagement de la mare rue des Merceries,

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ref : 2018-30- Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances ,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil,

-DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-PREND ACTE que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret

Ref : 2018 –31 – Protection sociale complémentaire. Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31/03/2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la saisine du CT en date du 4/10/2018

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil

-DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période 2020-2025.

-PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion.

Ref : 2018-32 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017.

Après présentation, le conseil municipal :

-ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif concernant l'exercice 2017

-DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

-DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Ref : 2018-33 –Modification des statuts de la CCPNL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 25/11/2004 modifié portant création de la CCPNL,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 septembre n° C2018-63 acceptant la modification de l'adresse du siège social de la communauté de communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la modification de l'article 2 des statuts comme suit : « le siège social de la Communauté de Communes est situé au 3 rue de l'Avenir à Bazoches les Gallerandes (45480) ou tout autre lieu décidé par le Conseil Communautaire »

Ref :2018-34 – Rapport de la CLECT

Vu l'article L5251-17 du Code Général des collectivités

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2015-48 intégrant la compétence PLUI dans les statuts de la CCPNL

Vu les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27/01/2014 et n° 2015-991 du 07/08/2015 transférant automatiquement la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que le rapport de la C.L.E.C.T. doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, soit par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. du 11/09/2018

Le conseil DECIDE :

-d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 11/09/2018

-de notifier cette décision à M. le Président de la CCPNL.

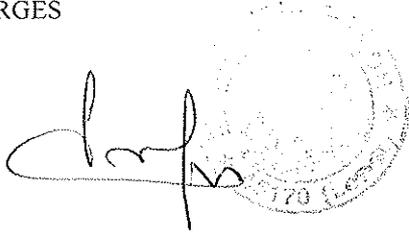
Ref : 2018-35 –Demande de subvention auprès du SIERP

Le conseil municipal sollicite une aide auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers pour l'installation d'une horloge astronomique d'un montant de 250.00 €.

Fait à Tivernon, le 1^{er} Octobre 2018

Le Maire,

Ph. DESFORGES

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ph. Desforges'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'TIVERNON' at the top and '170' at the bottom, with some illegible text in the center.